

Procès-verbal

Réunion du conseil d'établissement

Mardi 20 février 2024 - 18h30

Présences

Membres présents		
Parents	Enseignants	Équipe École
Joshua Tafler Katalin Dancsecs Anouk Azuelos Alex Ligory Amirtha Nathar	Hélène Bourdeau Michèle Delisle Saydé El Gemayel Isabel Savard	Léna Béland Catherine Touchette, Direction

Membres absents

Ghada El Toka

1. Mot de bienvenue

Mot de bienvenue du président, monsieur Tafler.

2. Prise de présence

Quorum.

3. Questions du public

Rebecca-Ann Belmonte, prof d'anglais : Concernant le point de la grille-matières. Elle dit que beaucoup de parents se questionnent sur le 30 minutes d'anglais au 1^{er} cycle (qu'ils trouvent peu). Chaque année Mme Belmonte essaie d'augmenter le nombre de minutes pour le 1^{er} cycle. Ce qui sera proposé au CÉ ce soir. Elle justifie que les 30 minutes ne sont pas suffisantes pour bien évaluer les élèves. Elle ajoute que l'augmentation ne touche pas aux minutes du titulaire, mais qu'il modifie celles des spécialistes. Elle est ici pour répondre aux questions possibles du public.

Pas d'autres questions du public.

4. Adoption de l'ordre du jour.

Proposé par : Michèle Delisle

Adopté à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2024

Proposé par : Hélène Bourdeau

Adopté à l'unanimité

6. Suivis au procès-verbal du 24 janvier 2024

Aucun.

7. Objet de décisions

7.1 Règles de régie interne

Loi 23 a amené quelques changements sur les règles de régie interne du CÉ.

Page 7 - Séance ordinaire – ajout : les rencontres peuvent être en présentiel ou en virtuel. Si la rencontre est en virtuel, un membre de la direction ou un membre du conseil doit être disponible en présentiel.

Convocation 7.1 modification : 7 jours à l'avance au lieu de 4 jours ouvrables pour la transmission de l'ordre du jour et des documents pertinents au CÉ.

M. Tafler ajoute que si c'est en virtuel, le lien Teams devrait être publié sur le site Web avec les dates du CÉ. Les gens peuvent parler lors de la question du public, mais doivent demeurer silencieux pour le reste de la séance.

Proposé par Mme Azuelos - adopté à l'unanimité
--

Résolution 23-24-219-16

7.2 Grille matière 2024-2025

Le CÉ doit se prononcer sur la proposition de l'équipe-école.

Présentation du nombre de minutes pour chaque matière et chaque niveau par Mme Touchette.

Changement cette année au 1^{er} cycle :

- Les titulaires du 1^{er} cycle n'enseigneront plus les arts plastiques (60 min) et feront du français à la place. Ils redonnent aux spécialistes le temps d'arts plastiques.

Le temps des spécialistes sera réparti ainsi pour le 1^{er} cycle :

- Au lieu de 120 minutes de musique, les élèves du 1^{er} cycle auront 60 minutes de musique.
- Au lieu de 30 minutes d'anglais, les élèves du 1^{er} cycle auront 45 minutes d'anglais.
- Les arts plastiques sera enseigné par un spécialiste à raison de 45 minutes.

Mme Azuelos se questionne si la musique pouvait vraiment être véhiculée en 60 minutes, notamment l'apprentissage de la flûte. Mme Touchette précise que l'enseignant de musique a nommé ce point.

Mme Delisle dit que pour elle des périodes de 45 minutes ce n'est pas viable dans un horaire avec des périodes de 60 minutes. Elle ajoute que l'anglais n'a pas besoin d'être augmenté puisque c'est la langue que nous entendons le plus dans l'école. Faire des arts en 45 minutes n'est pas réaliste non plus. Elle ajoute que la tâche de musique se voit diminué et que l'enseignant de musique ne pourra pas être là 5 jours/semaine.

M. Tafler demande si les arts plastiques peuvent être redonnés aux titulaires du 1^{er} cycle en plus. Mme Touchette lui précise que les enseignants ne peuvent pas dépasser le 1230 minutes/semaine.

Mme Touchette précise que tout le monde avait la possibilité de voter pour le changement au 1^{er} cycle. Pour les arts plastiques, les enseignants ont décidé de redonner à un spécialiste cette matière.

Mme Azuelos trouve que l'anglais peut être plus développé chez les francophones notamment sur la structure. Ce qui est difficile à faire en seulement 30 minutes.

Mme El Gemayel précise que les périodes dans l'horaire sont de 60 minutes. Elle trouve que mettre des 45 minutes génère de la perte de temps (15 minutes).

Mme Béland souligne qu'il y a des enjeux partout, notamment la stabilité du personnel.

Mme Dancsecs appuie ce que Mme Béland dit. Elle trouve qu'il y a beaucoup d'enjeux et que c'est un vote difficile à faire.

Mme Touchette dit qu'il y aura toujours des déchirements. Qu'il y a toujours la possibilité de faire des arts en activité extra curriculum comme le demande Mme Azuelos. Par exemple, nous avons une chorale cette année qui est dirigée par une enseignante de 6^e année et l'enseignant de musique.

Mme Dancsecs demande comment cela a été discuté au sein de l'équipe. Mme Touchette précise que la grille-matières est discutée en CPEE, ensuite discutée par niveau. Les niveaux proposent de nouvelles propositions ou le statu quo. Un temps a été alloué en assemblée générale des membres du personnel pour que les enseignants puissent débattre.

Mme Dancsecs demande le vote.

M. Tafler demande le vote secret afin de ne pas brimer les relations entre collègues.

Résultat du vote : 4 votes pour – 4 votes contre – 1 abstention

M. Tafler a utilisé son vote de prépondérance. Par manque de consensus, il propose que la proposition soit rediscutée en équipe-école et de revenir avec de nouvelles propositions.

Proposé par - adopté à l'unanimité	Résolution 23-24-219-17
------------------------------------	-------------------------

7.3 Grille horaire 2024-2025

Statu quo pour l'année scolaire 2024-2025.

Proposé par Léna Béland - adopté à l'unanimité	Résolution 23-24-219-18
--	-------------------------

7.4 Campagne de financement – danse du printemps

Présentation de Vanessa Piché, membre de l'OPP

Deux dates : 22 mars 2024 ou 28 mars. Préférence pour le 22 mars

Dj avec animateur. 700\$ pour le DJ tout inclus (lumières et animations)

100\$ pour décorations (photo booth)

Revente : breuvages, collations vendues sur place

Bâtons lumineux inscrits École Saint-Luc : 140 de bâtons lumineux.

Valider pour voir si Jackie a encore son contact pour le DJ.

Dans le passé, il y avait un taux de participation de 100 personnes (2019)

Suggestion de Léna : Billets en prévente et le moins possible sur place.

Possibilité de l'ouvrir aux amis et famille immédiate : Cela a été fait dans le passé, il faut que le ratio 1 adulte pour 3 mineurs soit respecté. Important de mentionner qu'il faut que l'adulte responsable soit âgé de 18 ans et +. S'arrimer avec le service de garde.

Conseil d'élèves : peut venir aider si nécessaire.

Invitation personnalisée des membres de l'OPP pour qu'ils viennent accompagner

Proposé par Alex Nathar - adopté à l'unanimité
--

Résolution 23-24-219-19

7.5 Achat de machine à Pop corn

Machine à Popcorn commercial : L'OPP souhaite acheter une machine à popcorn pour diverses activités de l'OPP et de l'école

Proposé par Isabel Savard - adopté à l'unanimité
--

Résolution 23-24-219-20

8. SDG

L'activité prévue en décembre (Moonsun music) lors de la grève sera reprise lors de la journée pédagogique du 26 avril 2024.

Nous avons 100 élèves inscrits pour la pédagogique du 1^{er} mars prochain (8 élèves resteront à l'école, les autres iront à la cabane).

9. Objets d'information

Aucun.

10. OPP

Aucun.

11. Correspondance

Aucune correspondance.

12. Rapport du représentant du CP

Lors de la rencontre des représentants, il a été discuté du choix d'allergènes à interdire.

C'est aux écoles de décider des allergènes qui sont interdits dans leurs établissements.

Ici à l'école c'est l'arachide qui est interdite. Les autres noix et autres allergènes ne sont pas interdits, mais une sensibilisation est faite lors du dîner s'il y a des allergies connues dans les groupes.

13. Divers

Aucun.

14. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à Mme Hélène Bourdeau, proposée à 20h04.